

sions, l'intérêt sur la dette, que cela se fasse tout ensemble. Il ne suffit pas de couper les pensions et les salaires lorsque les titulaires d'obligations s'élevant à 2 milliards et demi de dollars touchent sur leurs titres un intérêt tout à fait disproportionné en valeur à ce qu'ils recevaient en 1928.

J'ai encore un mot à dire au ministre des Finances qui prétend avoir diminué la dépense. Aussi longtemps que durera ce chiffre de dépense, sans revenus comparables à ceux de 1928 et 1929, quand les temps étaient meilleurs, aussi longtemps le ministre sera vivement critiqué, parce que quelques-uns des contribuables les plus riches du pays, — non pas l'homme d'affaires ordinaire mais les richards, jouiront des titres exonérés de taxes primitivement achetés sans intention d'éviter l'impôt. Quand sir Thomas White, alors ministre des Finances, demanda au peuple de lui fournir des fonds pour continuer la guerre, il reçut une réponse des plus patriotiques. Les obligations furent achetées en général par la population de notre pays. Il n'y en a plus autant aujourd'hui, comme le sait bien le ministre des Finances. Elles sont aujourd'hui en la possession, à peu d'exceptions près, des banques, des compagnies d'assurance, des compagnies qui s'occupent de valeurs, des compagnies de fiduciaire et aussi de quelques riches particuliers.

M. POULIOT: Lord Bacon!

L'hon. M. MALCOLM: Par suite de l'exemption d'impôts accordée à ces obligations, le trésor perd chaque année une somme plus considérable, sous forme d'impôt sur le revenu, que celle que lui rapportera la taxe sur le sucre. Le premier ministre a parlé du respect sacré des contrats. Je me demande ce que peut avoir de sacré un contrat qui permet à un individu de ne pas verser sa part d'impôts quand son pays traverse une crise nationale. . .

M. POULIOT: C'est immoral.

L'hon. M. MALCOLM: Pour ma part, je n'y vois rien de sacré.

Je constate que le Gouvernement a modifié son attitude, si j'en crois le *Citizen*, d'Ottawa. Il y a quelques jours, ici-même, j'ai laissé entendre au ministre des Finances qu'au point de vue de la monnaie dans notre pays, si on applique des règlements effectifs, cela ne peut produire aucun effet sur le cours de notre change; que, si, en vertu d'une loi, le Gouvernement désirait mettre en circulation, sous le régime de l'amortissement, une certaine quantité de numéraire pour la construction d'édifices publics, il pouvait le faire, et, dans dix ans, payer le coût de l'édifice moitié moins

[L'hon. M. Malcolm.]

cher que ce qu'il lui aurait fallu déboursier en accordant 5 p. 100 sur des obligations. Mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler) a appuyé ma proposition. Nous avons alors dû écouter une longue dissertation du premier ministre qui cherchait à prouver que cela nuirait à la stabilité de notre monnaie. Je veux aider le ministre des Finances (M. Rhodes) et, si la Chambre veut bien me permettre de prendre un peu de son temps, je tiens à dire ceci: nous devrions posséder deux sortes de monnaie. Le taux du change sur la monnaie canadienne est modifié par toutes les demandes de dollars canadiens qui nous viennent de l'extérieur et aussi par les demandes de dollars américains de nos propres habitants. Notre change ne sera aucunement modifié si notre commerce accuse une balance défavorable de 200 millions de dollars par année avec les Etats-Unis pourvu que nous possédions nous-mêmes une balance favorable dans notre commerce avec un des pays qui paient leurs dettes par l'intermédiaire de New-York. Quand on examine la question du change à l'étranger, il faut tenir compte de tout ce qui est compensé par l'intermédiaire des banques de New-York. On porte à notre débit tout ce que nous devons sur nos obligations et tout ce que nous devons là-bas. On nous donne crédit pour les sommes que nous empruntons, grâce aux recettes de notre commerce, que ce soit du Japon, du Pérou, de la Bolivie ou de l'Espagne; toute la somme de notre balance favorable de commerce est compensée à New-York parce que c'est là que se trouve le centre de nos opérations bancaires et notre change est modifié, comme le serait une denrée, par la demande des dollars canadiens et aussi celle des dollars américains. A l'heure actuelle, nous possédons une balance favorable de commerce, mais nous n'empruntons pas à New-York. Si nous empruntons, notre change s'améliorerait. Outre cela, cependant, je suis d'avis que, bien que les banquiers viennent lui dire que la mise en circulation d'une certaine quantité de monnaie dans notre pays serait désavantageuse pour notre change, il n'est pas logique de le croire. Quand le premier ministre a fait de l'inflation l'an dernier, jusqu'à concurrence de 35 millions, le taux du change en a été de fait modifié temporairement. Mais quand on se rendit compte que cette monnaie avait été mise en circulation en vertu d'une loi qui décréait un système d'amortissement et aussi la destruction de cette monnaie, tout comme si on créait un fonds d'amortissement pour retirer nos obligations, il n'y eut plus lieu de croire que cela pouvait modifier le taux de notre change sur le marché de New-York. Grâce à cette émission de monnaie, le ministre des Finances ne pré-